



## Compte-rendu du bureau national du mercredi 10 mai 2017.

Présents :

Philippe Brunet, Corinne Charamond, Maryannick Chalabi, Nelly le Meur, Frédéric Maguet, André Sacristin, Sylvie Serre, Michel Taphanel, François Vohl

Excusés :

Bailla Aïssou, Laetitia Godfrin, Jean-Pierre Jollivet, Benoît Ode, Marina Zveguinzoff

### L'actualité politique nationale ...

### et les réflexions qu'elle nous inspire.

#### *L'élection, et ensuite ?*

Au-delà du catastrophique débat de second tour qui voyait s'affronter un énarque et un troll, l'élection présidentielle a placé la gauche dans **l'obligation de devoir choisir entre ses deux ennemis de toujours : le fascisme et le libéralisme.**

Le « peuple de France », comme on dit maintenant, a eu la bonne idée de suivre les appels de tous ceux qui, de gauche et de droite, et y compris nous-mêmes, préconisaient de prioriser les risques. Comme il se disait en 2002 : entre le voleur et le tueur, mieux vaut encore choisir le voleur.

Reste que, même si on peut se féliciter de voir le Pen à moins de 35%, il n'en demeure pas moins que 11 millions de voix sont allées sur son nom et que c'est 11 millions de trop.

Ainsi, **il convient de tout mettre en œuvre pour barrer la route au FN lors des législatives** : un vote de second tour aux législatives c'est peut-être un député, mais c'est de toute façon 1,60 € dans les caisses du parti qui présente le candidat, donc...

En même temps, il nous faut très vite préparer la suite. Même si Macron se dit conscient d'avoir été élu en partie par des gens qui ne lui font pas confiance, on ne peut pas une seconde imaginer que cette conscience va infléchir sa trajectoire. Sa stratégie du météore, après avoir pulvérisé le PS et LR, est bel et bien programmée pour pulvériser le champ social.

Et il convient d'être tout à fait précis par rapport à ce qui nous attend : après l'époque du 49.3 arrive celle des ordonnances, et en particulier des ordonnances estivales, et il ne suffit pas de dire que Macron c'est El Khomri au carré, il faut aller y regarder dans le détail. On ne saurait trop conseiller la lecture (rapide, claire, intelligente) d'un article signé par Richard Abauzit, ancien inspecteur du travail et militant à Solidaires ([c'est là, cliquez ici](#)).

Car « libérer le travail », comme Macron le répète, ça veut dire renverser tous les obstacles qui s'opposent à sa libéralisation, notamment tous ces règlements trop favorables aux salariés et pas assez aux entreprises, qui compliquent les licenciements et qui fixent des règles générales concernant les horaires et les salaires.

## ***Un changement de paysage***

Au-delà d'une attaque en règle contre le droit du travail, et la sous-tendant, les conceptions macroniennes de **la primauté de l'individu** sont au top niveau dans les medias : il faut « libérer l'individu », libérer ses forces, sa créativité, son énergie, encourager les prises de risque, et bla bla bla, et bla bla bla, quitte à faire reculer de 150 ans les droits sociaux qui protègent encore un peu l'individu en question.

**Directement dans le viseur : les syndicats et les partis politiques**, non seulement en raison de ce qu'ils défendent mais aussi pour ce qu'ils sont : des structures de regroupement relativement stables, qui s'adressent en principe à tout le monde et qui reposent sur un engagement de longue durée. Dans le monde fluide que nous promet le nouveau président, ces machins-là n'ont plus droit de cité, place au mode projet, aux « collectifs », aux « coordinations », à l'informel.

**Et attention aux mots : le sens du mot « collectif » change du tout au tout selon qu'on l'oppose à « individu » :** l'action

## ***Les syndicats, maintenant***

Les principaux partis ayant été proprement flingués au cours de l'élection présidentielle, et le PS ayant trahi les idéaux de la gauche avec une application sans faille, les syndicats demeurent pour le moment les seules structures d'envergure nationale qui (pour certaines d'entre elles) tentent de promouvoir une transformation sociale empreinte d'un peu de solidarité.

Le problème de ces structures est qu'elles sont de plus en plus vides, les adhérents s'en vont, et qu'elles sont de plus en plus vieillissantes.

Pire, elles sont souvent perçues par une bonne partie du public (largement aidé par les médias) comme de grosses machines assez inertes, qui vivent leur propre vie et agissent au mieux de leurs intérêts, davantage que de celui des salariés qu'elles sont censées défendre.

Autrement dit, si l'on en croit un discours un peu trop à la mode : **les syndicats seraient des dinosaures complètement arthritiques qui tentent de prolonger le XIXe siècle en plein milieu du XXe pour des motifs inavouables.**

Evidemment, si l'on cherche à qui profite cette description quelque peu partielle, on tombe vite

syndicale consiste à fabriquer du collectif de manière à ne pas laisser les individus isolés et démunis, ainsi qu'à protéger les « collectifs de travail », **ou selon qu'on l'oppose à « organisation »**, le collectif étant alors un regroupement provisoire d'individus qui ne souhaitent pas s'associer de manière stable au-delà de l'horizon d'un projet immédiat.

A cet égard, la présidentielle a donné le spectacle inédit d'un épuisement des partis classiques et d'une montée en puissance de « mouvements », forme politique de ces collectifs instables.

**Un mouvement n'a pas besoin d'un programme trop précis, il a besoin d'un élan (et bien sûr d'un chef)**, et il travaille en « mode projet ». Il n'est pas fait pour durer et capitaliser l'expérience comme les structures plus classiques, il est fait pour réussir un coup. Et l'on vient de voir quel genre de coup la jolie startup du nouveau président, *En Marche™*, était capable de réussir

sur le pouvoir libéral et sur le patronat, le même patronat qui n'hésite pas à l'occasion à brutaliser les salariés en criminalisant l'action syndicale.

Chez nous, dans la Fonction publique, les manières sont plus feutrées, l'administration se contente de récompenser le mérite, le mérite individuel bien sûr. **Et le mérite, c'est d'abord et avant toutes choses se tenir tranquille, ne pas critiquer la hiérarchie et ne pas protester contre les conditions de travail.**

Cela n'arrive pas partout, heureusement, mais on constate que, dans certains établissements, les agents ont peur de venir aux réunions syndicales. Ils ont même peur d'être vus avec nous, ce n'est « pas bon pour leur carrière »... Et c'est dans les services où adhérer est considéré implicitement comme un suicide professionnel que les directions prônent le dialogue social, un dialogue social apaisé, comme ils disent, un dialogue social respectueux.

Bon, il est urgent de mettre un terme à ces fumisteries et de repartir aux fondamentaux : des individus dispersés, face à un pouvoir carnassier, sont certains de se faire avoir. Ils peuvent se

raconter toutes les fables qu'ils veulent sur leurs capacités à choisir librement leurs engagements, celui qui se frotte les mains pendant ce temps-là, c'est le chef.

Que l'on considère la situation au niveau national ou au niveau local, la seule façon de sortir par le haut du fameux « dialogue social », repose sur **la construction d'un rapport de forces favorable, ce qui suppose un travail collectif dans la durée.**

Et si l'on veut que ce rapport de force dépasse l'horizon d'un objectif immédiat et limité pour prendre en compte l'ensemble des conditions de travail et des conditions de vie, il faut **l'inscrire dans le cadre d'une organisation un peu stable**, plus stable en tout cas que les « coordinations » où chacun entre et sort au gré de son humeur, plus stable que les collectifs éphémères qui disparaissent sitôt le premier

objectif atteint. Ceux-là peuvent bien sûr réparaître plus tard et ailleurs, mais en ayant à recommencer depuis le début tout le travail d'organisation et en perdant au passage une bonne partie de la mémoire des luttes, ce qui fait là aussi les affaires du patron.

Cela ne veut pas dire qu'il faille mépriser ces formes de mobilisation, surtout lorsqu'elles opèrent dans le cadre de la lutte contre le libéralisme, mais de là à considérer qu'elles constituent les seules et uniques formes valables à l'avenir... Si cela arrivait, le pouvoir quel qu'il soit pourrait dormir tranquille.

Maintenant, il est vrai que si l'organisation s'enkyste dans une forme bureaucratique, ça donne le PS, et si elle se noie dans la gestion au détriment de sa raison d'être, ça donne certains syndicats qui, à force de fréquenter les énarques, finissent par parler plus facilement de « comptabilité analytique » que d'émancipation.

## **Travailler avec le mouvement social**

Ce sont de tels renoncements qui provoquent le rejet et le ras-le-bol de gens lassés par l'absence de vrai débat interne, la trop grande familiarité avec le pouvoir et la cuisine d'appareil.

Des mouvements comme « Nuit debout » ou les collectifs sont en partie des réactions à ces dérives et, même si on ne peut pas se fier à eux sur la durée, il faut bien se garder de les négliger, et cela pour deux raisons.

En premier lieu parce que les critiques qu'ils adressent aux organisations, même si elles sont trop souvent exprimées sous des formes caricaturales, sont fondées dans bien des cas. Et ce n'est pas en ignorant les critiques qu'on va résoudre nos problèmes. **Si les jeunes ont des réticences à se syndiquer, et préfèrent aller plutôt vers le travail associatif et l'engagement dans des collectifs que vers les syndicats, c'est peut-être que nous avons quelque chose à changer dans notre manière faire.** En tout cas, nous avons intérêt à nous demander ce qu'on pourrait changer chez nous plutôt qu'attendre en espérant qu'ils vont se mettre à changer, eux.

En second lieu, certains collectifs ont une réelle efficacité et peuvent même, sur des dossiers précis, parvenir à des résultats que les organisations généralistes peinent à obtenir. Le modèle historique de ce type de collectifs reste la coordination infirmière de 1988 et 1991, créée pour passer au-dessus des avis divergents des syndicats et prendre directement la parole des personnels. La coordination a eu de réels succès

pour le secteur infirmier et celui des aides-soignants, elle a été combattue par la CFDT qui a exclu certains de ses leaders (c'est à noter), et elle a servi d'incubateur à ce qui allait devenir Sud Santé-Sociaux.

Donc, **il n'est pas question de tourner le dos aux collectifs ni aux associations qui œuvrent dans le champ social.** La FSU ayant pour mandat de travailler avec le mouvement social, au-delà du seul champ syndical, est en contact étroit avec des associations comme Attac ou le DAL, et n'a pas de difficulté à travailler avec tel ou tel collectif qui défend des valeurs proches de ses mandats (récemment par exemple, concernant la mobilisation contre les violences policières).

**De tels rapprochements ne sont jamais faciles et ils ont une limite, ce qui n'est pas une raison pour refuser de les tenter.**

Ils ne sont pas faciles parce les collectifs sont, par nature, extrêmement divers, certains apparaissant à la faveur d'une très vive émotion, certains exprimant un rejet radical de toute forme d'organisation, notamment sous le rapport des structures hiérarchiques, ou encore privilégiant de manière exclusive la démocratie directe en condamnant toute forme de délégation ou de représentation.

Ils ont une limite dès lors que la méfiance qui s'exprime de manière plus ou moins diffuse envers nos modes de fonctionnement est instrumentalisée par nos adversaires (patronaux, politiques) et que le projet des collectifs en

question n'est plus alors d'offrir une alternative à nos formes d'engagement, ce qui peut dans bien

des cas permettre des articulations, mais carrément de les combattre.

## ***Dans notre domaine***

Au niveau de notre syndicat, il arrive que nous travaillions avec des collectifs de lutte opérant dans le domaine culturel ou sur ses abords, au travers de contacts qui durent tant que durent les collectifs en question. Cela arrive, mais ce n'est sans doute pas assez fréquent.

On se souvient par exemple du *CRACC* (Comité régional d'action pour la culture et la connaissance), de *Patrimoine et résistance* ou encore de *Sauvons la recherche*, mais il en existe de nombreux autres, d'envergure nationale ou locale, à la durée de vie plus ou moins longue et poursuivant des objectifs plus ou moins définis.

**Le SNAC est un syndicat de professionnels de la culture, d'acteurs du service public culturel.** En tant que tel, il a vocation à défendre les missions et les conditions de travail de ces professionnels, mais il a également vocation à s'exprimer et à prendre position sur les grands sujets de politique culturelle, qu'ils aient trait à la démocratisation culturelle ou au marché concurrentiel en archéologie préventive.

Dans le même ordre d'idées, il a également vocation à s'exprimer sur les thématiques qui conditionnent la possibilité même d'une politique

culturelle, notamment dans le cadre du **combat contre les idées d'extrême droite**.

Mais il faut reconnaître que, si nous sommes présents d'une manière globalement satisfaisante sur le front proprement syndical, c'est-à-dire pour la défense de nos missions et de nos métiers, il n'en est pas toujours de même sur le front social, où nous apparaissions très peu, à l'exception de notre groupe « vigilance extrême droite » qui, bien que fonctionnant en effectifs (trop) restreints, mène une action d'information conséquente.

Sur tous les autres sujets, nous sommes d'une discrétion tout à fait remarquable ce qui fait que, par manque de temps, d'élan, mais aussi d'organisation, il y a tout un pan de nos mandats que nous ne remplissons pas.

Or, face à ce qui nous attend avec Macron, **équilibrer notre action entre défense des métiers et des missions et expressions d'orientations politiques fortes va devenir plus que jamais une nécessité.** Être convaincu de la valeur du service public en général et du service public culturel en particulier, voilà qui est très bien, mais qui risque d'être un peu court lorsque va vraiment commencer l'offensive anti-fonction publique qui se prépare.

## ***Le plan de campagne de Macron***

À écouter le nouveau président, mais aussi un bon nombre de ses nouveaux supporters, quelques convictions de base émergent, dont certaines ne laissent pas d'être franchement inquiétantes.

En premier lieu, il faudrait donc dé-réguler, simplifier le code du travail et toutes les règles qui brident la créativité individuelle et qui entravent la croissance.

En second lieu, il faudrait avoir le courage d'accomplir – enfin - les réformes douloureuses (quand on trouve les mots « courage » et « réformes » dans la même phrase ce n'est jamais bon signe) qu'ont menées à bien tous nos

voisins (ben voyons !) et qui seules nous permettraient de retrouver notre compétitivité.

Jusque-là, rien de bien nouveau : ça fait dix ans qu'on entend ces bêtises de la bouche des libéraux UMP, des libéraux PS, et même de la part de la CFDT. Sauf que, jusque-là, il s'agissait essentiellement de boniment politique.

Maintenant, **Macron est en train de s'entourer de « gens de la société civile »** qui « n'ont aucune expérience en politique » mais qui sont remontés comme des coucous parce qu'on leur a dit qu'enfin c'était leur Grand Soir et qui donc y croient vraiment, à ces bêtises.

La « société civile » de Macron étant principalement issue du monde des startups, le coup d'après consiste logiquement en une attaque généralisée contre les statuts, tous les statuts, pas seulement celui de la fonction publique. En gros : tout ce qui ressemble à une condition particulière d'exercice des métiers. Dans le cas des notaires ou des taxis, on peut avoir ses idées mais ce n'est pas vraiment notre domaine.

Dans le cas de la fonction publique, en revanche, **nous devons nous montrer extrêmement attentifs aux préparations de terrain qui ont déjà commencé sur le thème « avec leur emploi à vie les fonctionnaires sont des rentiers »**. En face de ça, le slogan gentillet de la FSU : « le service public n'est pas une charge, c'est une chance » risque de faire pas mal rigoler si on ne le leste pas un peu.

Côté éducation nationale, la FSU va devoir défendre le statut face à des équipes de démolisseurs qui surfent sur « les 150.000 mômes qui sortent chaque année du système sans diplôme » alors que « le système éducatif français est le plus cher du monde ».

Total, il faudrait adapter l'école à l'entreprise, assouplir les programmes, généraliser le e-

learning, engager les profs par des contrats de gré à gré passés avec les chefs d'établissement, etc., etc.

À la limite, l'idée des fillonnistes consistant à transformer le ministère de l'éducation nationale en un grand établissement public (« France Education ») qui deviendrait à terme « l'opérateur historique » dans un marché concurrentiel, pourrait très bien être reprise, il ne faut jamais laisser perdre les bonnes idées. En tout cas, si ça tourne comme ça, ça nous promet du sport.

Concernant la culture, l'ambition sera sans doute plus modeste, il faut dire que nous sommes tout petits et que, pour le coup, le label « France Culture » est déjà pris.

Plus sérieusement, on peut s'attendre à un investissement plus soutenu dans notre domaine de la part du nouveau président que de la part des ses deux prédécesseurs, il faut dire que la progression devrait être assez aisée. Comme disent certains « observateurs » : **la culture, pour Hollande, c'était un dossier, pour Macron, c'est un élan.**

## Macron et la culture

Mais que dit l'élan ? On se souvient (ou pas...) des grands axes du programme de campagne :

- l'éducation artistique pour 100% des enfants
- le « *Pass Jeunes* » de 500 € à 18 ans
- l'ouverture des bibliothèques en horaires élargis

Le tout, devant être pris par re-déploiement sur le budget de la culture (Youpi !) Le candidat précisait même : « Ces trois mesures, pour l'Etat, c'est environ 200 millions par an sur le budget de la culture. On peut tout à fait ré-allouer et faire cet effort-là. »

Autrement dit : un grand élan qu'on va devoir financer à hauteur de 200 millions sur notre budget (10 milliards), ça fait quand même 2% qu'on va devoir piquer ailleurs. Et ce n'est pas rien, 200 millions, ça nous fait un petit MUCEM, ça fait un peu moins que le programme 334 (livre et industries culturelles) et c'est à peu près ce que le ministère dépense par an pour les

pensions de ses agents (ouh la !!! il y a peut-être une idée à creuser de ce côté-là...).

Mais ce chiffre de 200 millions est aussi un peu inquiétant de la part de quelqu'un qui a été banquier, et qui donc sait compter. Prenons la mesure n° 2 sur le *Pass Jeunes*. Donner 500 € à chaque jeune pour son 18<sup>e</sup> anniversaire avec un budget de 200 millions permet de satisfaire 400.000 jeunes, or, la cohorte 2017 est de 786.000 individus, 400.000 correspond à peu près au nombre de garçons... À ce stade, toutes les interprétations sont permises, la plus plausible étant que, une fois encore, on nous prend pour des billes

Ainsi donc, on nage en plein brouillard. La seule chose dont on puisse être certains est que l'opération anti-fonction publique qui se prépare promet d'être de grande ampleur et qu'il va falloir défendre la spécificité de nos missions et de notre domaine – la culture administrée – avec des arguments de contenu capables de limer un peu les dents des Draculas néo-libéraux que l'élection de Macron vient de réveiller.

## **Rechercher l'unité, toujours !**

Et l'on ne peut pas faire ça tous seuls, il va falloir activer le « U » de FSU et essayer de travailler avec les autres organisations qui partagent nos valeurs et nos craintes (en attendant la prochaine trahison de la CFDT, mais c'est la vie), et avec l'ensemble du champ culturel représenté par les diverses formes de collectifs dont on parlait plus haut.

Il est donc un peu urgent de se faire des copains. Et autant on peut travailler au niveau national de structure à structure, autant les rapprochements doivent également s'opérer au niveau des sections et des adhérent.e.s.

Nombre d'entre nous ont des activités militantes, associatives ou politiques dans des domaines qui croisent les problématiques de la démocratisation culturelle ou de l'éducation populaire, et dans une perspective émancipatrice.

Il serait extrêmement précieux – dans la limite, bien sûr, de la séparation entre vie

professionnelle et syndicale et vie privée – de **commencer à mettre en commun ces expériences et ces contacts.**

***Donc, un appel est lancé à tou.te.s les adhérent.e.s : si vous-mêmes, vos proches ou vos amis faites partie d'associations ou de collectifs intervenant dans le champ culturel et si vous pensez qu'il est possible et utile d'établir un contact, d'échanger de l'information, et peut-être d'entamer un travail en commun, n'hésitez pas à nous le faire savoir.***

***Si vous avez connaissance d'expériences intéressantes du point de vue de la démocratisation de la culture, et d'autant plus si vous y participez vous-même, n'hésitez pas à nous en parler.***

La mise en commun de l'information étant un premier pas indispensable, les outils que nous sommes en train de mettre en place (les sites, le nuage, etc.) ont vocation à servir aussi à ça.

## **Mais ne pas tout confondre**

Entendons-nous bien : travailler en bonne intelligence avec certains collectifs, ou certaines associations qui les prolongent, ne signifie pas qu'il faille considérer qu'un collectif ou une association soient équivalents à un syndicat.

Dans notre domaine, on se souvient du collectif « DRAC sinistrées », constitué à l'initiative (et en gros au bénéfice) des seuls conseillers sectoriels, et l'on sait d'autre part que ces mêmes conseillers sectoriels sont très généralement allergiques aux syndicats, préférant rester entre eux au sein d'associations professionnelles ultra-corporatistes.

Dans certains cas, il arrive même que de telles associations se déguisent en syndicats, ce qui ne trompe pas grand monde sur la démarche mais contribue à jeter un doute sur l'action syndicale, comme dans le cas du SNATO-UNSA qui ne syndique que les ABF et agit exclusivement à leur profit.

Très généralement, les collectifs que l'on rencontre dans notre domaine, prolongés ou non sous forme associative, procèdent d'une visée corporatiste. Celle-ci peut résulter d'un sentiment d'exclusion à l'égard d'organisations qui n'ont

pas l'air de vouloir s'intéresser à certaines catégories de personnels (ce fut le cas, fut un temps, pour le « mouvement collectif des vacataires ») ou, plus souvent, par volonté de se distinguer et de ne pas se mêler aux autres (l'association des attachés).

**Le syndicalisme, tout au moins la forme de syndicalisme que nous pratiquons, fuit le corporatisme comme la peste : il est condamnable sur le plan éthique et suicidaire à long terme sur le plan pratique.**

On pourrait penser que, dans leur volonté de renverser les privilèges, les néo-libéraux désormais lâchés dans la nature devraient être les premiers ennemis du corporatisme. Parions qu'au contraire ils vont s'appuyer sur de tels « mouvements », « collectifs », « coordinations » plus ou moins spontanés et « éloignés des appareils » pour tenter d'affaiblir ceux qui entendent les combattre, et qui ne sont pour eux que des « facteurs de blocage ».

A nous, à nous tous et toutes, de mener le travail de conviction auprès des collègues pour déjouer ces faux semblants.

L'action syndicale doit pour partie se réformer ; on doit songer à autre chose qu'à ces journées

de grèves nationales symboliques qui égrènent le calendrier sans aucun résultat. Et quand on voit l'aspect parfois caricatural de certains messages syndicaux, on s'étonne à peine que des collègues les mettent globalement en « indésirable », sans les lire, toutes organisations confondues.

Mais précisément, il revient à chacun.e d'entre nous de faire vivre le syndicalisme autrement qu'à travers les clichés, d'expliquer aux collègues que tous les messages syndicaux ne sont pas aussi abscons qu'ils.elles veulent bien le penser, et que certaines organisations (oui, pas que la nôtre, mais au moins la nôtre) essaient de réfléchir en dehors des sentiers battus.

## **Suivi du conseil syndical**

### ***Rapports entre les adhérents, les sections et le BN***

Cette question devra faire l'objet d'une séance spéciale de congrès puisqu'il s'agira d'inscrire un certain nombre de principes dans nos statuts.

A l'issue des débats du conseil, il apparaît clairement que, dans l'affaire du préavis de grève de l'opéra, ce n'est pas le préavis qui posait problème mais la communication.

La proposition d'écriture statutaire, qui va être débattue au niveau du BN et envoyée à tous les adhérents, doit concerner les cas où est mise en cause l'image publique du syndicat, quel que soit le mode de communication ou d'action (tract, courrier, préavis de grève, interview, etc.) qui met en jeu cette image publique. A très gros traits : un.e adhérent.e qui s'exprime au nom du SNAC au travers d'un de ces modes de communication ou d'action doit s'assurer que sa section et/ou le BN est d'accord.

Mais, antérieurement à toute forme de communication, il devrait être entendu que tout problème qui surgit dans un service et auquel est confronté une section (ou un.e adhérent.e isolé.e) devrait remonter à la permanence nationale même si aucune intervention n'est réclamée de la part du national.

Parallèlement, un certain nombre de principes d'organisation sont proposés et seront mis en œuvre (dans la limite des forces de la permanence nationale), notamment :

- envoyer à chaque nouvel.le adhérent.e un message de bienvenue (un kit d'accueil est à construire, mais on peut d'ores-et-déjà envoyer un message précisant le nom du.de la secrétaire de section, le nom des autres adhérent.e.s de la section, le rattachement à un secteur, etc.)
- envoyer un accusé de réception pour les renouvellements de cotisation
- envoyer périodiquement à chaque responsable de section/secteur un relevé des adhérent.e.s de la section ou du secteur concerné.

### ***Mécénat***

Un groupe de travail, animé par Frédéric Maguet, va être mis en place pour avancer sur cette question. Il réunira *a minima* des représentant.e.s des principales sections concernées (notamment : Louvre, MUCEM, Opéra, CMN, St Germain) mais il sera ouvert à tou.te.s les adhérent.e.s intéressé.e.s sachant que ce groupe abordera l'ensemble des formes de mécénat et de

privatisation/location d'espaces, à la fois d'un point de vue pratique et d'un point de vue de positionnement politique.

## ***Règlement intérieur de la commission des conflits***

Cette commission a un rôle consultatif auprès des différentes instances (BN, conseil, congrès) chargés de prendre des décisions. Il apparaît que son mode de fonctionnement devrait être cadré par un ou plusieurs articles du règlement intérieur du SNAC (comment la saisit-on ? dans quelles situations ? qui peut la saisir ? comment doivent être organisées les auditions ? qui doit être auditionné ? etc.). Un groupe de travail, animé par Maryannick Chalabi, va être mis en place, il comprendra les cinq camarades pressentis lors du conseil mais il est ouvert à tout.e adhérent.e intéressé.e par ces questions.

## ***Les rémunérations***

Un groupe de travail, animé par Philippe Brunet, va être chargé d'établir un état des lieux et de produire des textes revendicatifs. Il est, lui aussi, ouvert à tout.e adhérent.e intéressé.e par ces questions (et, normalement, les rémunérations devraient intéresser tout le monde).

## ***Les SD***

On manque d'une vision globale des relations entre les adhérent.e.s du SNAC et les sections départementales de la FSU. Un état des lieux va être réalisé dans les semaines qui viennent à partir d'un courrier qui va être adressé à tou.te.s les adhérent.e.s.

Parallèlement, nous allons nous organiser (sous réserve des forces de la permanence nationale, là encore) pour envoyer à chaque SD, à périodicité régulière, la liste des adhérent.e.s du SNAC travaillant dans son département (ou y résidant pour les retraité.e.s).

Enfin, une proposition d'écriture va être discutée, au niveau du règlement intérieur, pour préciser le mode d'élection de nos responsables/représentants au sein des SD (là où c'est possible, évidemment).

## **Formation**

Une session de **formation syndicale 1<sup>er</sup> niveau** est programmée pour le **mardi 27 juin**, elle s'adresse aussi bien aux nouveaux et nouvelles adhérent.e.s qu'aux plus ancien.ne.s qui ressentent le besoin d'approfondir leurs connaissances et leur pratique.

Une session de **formation syndicale 2<sup>e</sup> niveau** est programmée pour le **jeudi 21 septembre**, elle s'adresse à celles et ceux qui ont déjà suivi la formation 1<sup>er</sup> niveau (ou qui suivront la session de juin)

## **Orga**

Les motions suivantes sont mises au vote :

« Le BN vote un crédit de 737€ pour l'achat de la carte fréquence SNCF de Nelly le Meur » : 8 oui, 1 abst

Comme vous êtes nombreux.euses à le savoir, Nelly est amenée à effectuer de très nombreux déplacements au titre de ses responsabilités nationales concernant les CHSCT et les RPS, souvent dans des conditions d'urgence qui ne permettent pas de réserver les billets à l'avance. Le calcul de trésorerie démontre la nécessité de cet abonnement.

« Le BN vote un crédit de 120 € correspondant à un abonnement à *Acteurs publics* pour la permanence nationale » : 7 oui.

« Le BN vote un crédit de 79,90 € correspondant à un abonnement au *Journal des arts* pour la permanence nationale » : 6 oui, 1 abst.